



SEANCE du 29 mars 2021.

DELIBERATION 2021-10

Bi mila hogaita bat urtean maiatzarren 29 an, arratsko zazpiak herri hortako kontseilua, behar bezala deitua, legeak agintzen duen kopuruan bildu da, bere bilkuren usaiako tokian, Xavier LACOSTE Jaunaren lehendakaritzapean, Auzapeza.

L'an deux mille vingt et un, le 29 mars, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur LACOSTE Xavier, Maire.

Horziren/Présents : Xavier LACOSTE, Xalbat GOYTY, Antton DUHALDE, Pierre DURANGA, Betti ERROTEBEHERE, Laurence MENDIBOURE, Pantxika MUSCARDITZ, Mathieu LAUGIER, Anne-Marie IDIEDER, Lydie ETCHEGARAY, Gaby ETCHEBEHERE, Bernadette ETCHEVERRY, Jean-Michel JAUREGUY, William SISSOKHO.

Ez ziren hor / Absents : Bernadette ETCHEVERRY, Yves GENIN.

Procuration : Bernadette ETCHEVERRY (donne procuration à Laurence MENDIBOURE).

Biltzarren idazkaria / Secrétaire de séance : Laurence MENDIBOURE

Nomenclature : 2.3

Objet : Programme d'actions foncières – Sollicitation de l'EPFL par la Commune d'Irissarry

M. le Maire rappelle que dans le cadre de réflexions prospectives portant sur l'aménagement et le développement de la commune, plusieurs enjeux ont été identifiés dans le but d'orienter la Commune d'Irissarry vers la voie d'un développement durable et maîtrisé : recentrer les capacités d'urbanisation, poursuivre les actions en matière de réhabilitation du patrimoine existant, produire des logements accessibles...

Cette volonté d'anticiper l'aménagement du village et de convertir ces enjeux en projets opérationnels induit nécessairement la construction d'une politique foncière et l'engagement d'actions destinées à constituer des réserves foncières publiques.

A cet effet, la commune s'est rapprochée de l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque, acteur public qui assure des missions d'ingénierie foncière pour le compte des collectivités locales. Dans la continuité des premières actions portant sur l'identification des potentiels fonciers et la création d'une Zone d'Aménagement Différé, la commune sollicite l'appui de l'EPFL en vue de définir selon les éléments de contexte, les outils et moyens permettant de mener des actions foncières publiques.

Dans le cadre de cette démarche globale, des opportunités d'intervention se dégagent dans le centre bourg (foncier nu-cadastré AB33, AB374, AB377). Informé par les propriétaires de leur intention de céder leurs propriétés, il convient de solliciter également l'EPFL Pays Basque pour engager les négociations avec les propriétaires (ou ayant(s) droit(s) concerné(s)) des fonciers identifiés dans le plan annexé en vue de procéder à leurs acquisitions et portages fonciers.

Le Conseil municipal avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de solliciter l'EPFL Pays Basque afin de :

- accompagner la commune dans l'élaboration d'un programme d'actions foncières,
- engager les négociations en vue d'acquérir les propriétés cadastrées AB 33, AB374 et AB377.

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

Suprefeturan errezebitia Reçu en Sous- Préfecture	Herriko Etxean argitaratua Affiché en Mairie

Le Maire/Auzapeza

Xavier LACOSTE



Deia/Convocation : 25-03-2021
Kontseiluak/ Conseillers en
exercice 15
Hor zirenak / Présents : 13
Alde direnak / Votes pour : 14
Kontra direnak / Votes contre : 0
Abstentzioa / Abstentions : 0

